

Elevage

20 milliards de francs pour relancer le Ranch Ngounié

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

Un Partenariat public-privé (PPP) entre l'Etat et la société indienne L7H a été signé le 18 octobre dernier, en vue de la reprise imminente des activités de l'ex-Sogadel.

FERMÉ depuis près de 20 ans pour mauvaise gestion, le ranch Ngounié, ex-Sogadel (Société gabonaise de développement de l'élevage) va reprendre ses activités. Le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, chargé de la mise en œuvre du programme Graine, Yves Fernand Manfoumbi, a annoncé le samedi 21 octobre à Ndendé, que 20 milliards de FCFA ont été injectés grâce à un Partenariat public-privé (PPP) signé le 18 octobre entre l'État et la société indienne L7H.

« Nous venons aujourd'hui vous dire que la convention

a été signée entre le liquidateur et la société L7H. Une multinationale présente déjà à Nkok et Ntoun, où ils font l'élevage de poulets. Mais comme tout chef d'entreprise qui veut une intégration horizontale et verticale de ses activités, il fallait trouver des sites pour générer les matières premières. C'est pourquoi, ils ont choisi le ranch Ngounié pour développer le maïs, le soja, la banane et l'élevage de mouton. Les activités vont s'étendre en deux phases. Deux fois 10 milliards de francs. Ce sera donc un investissement de 20 milliards de francs ici dans la Dola pour permettre d'éclorer cette activité », a indiqué le ministre Manfoumbi.

Le redémarrage des activités au sein du ranch devrait permettre de générer 500 emplois directs et 2.000 indirects. La majorité des emplois sera réservée aux natifs du département de la Dola, confrontés à un chômage chronique et am-



Photo : D.R

Le ministre en charge de l'Elevage, Yves Fernand Manfoumbi, avec les partenaires de la société indienne L7H.

biant, a souligné le ministre. Pour le secrétaire général du Comité de privatisation, Félix Onkeya, le choix porté sur Ndendé obéit aux facilités techniques du repreneur indien. « Il y avait trois sites au départ. Lékabi dans le Haut-Ogooué, Moulengui-Binza dans la

Nyanga et Ndendé. Le liquidateur a réussi à placer le ranch Lékabi. Le ranch Nyanga a été repris par Siat-Gabon. Nous avons fait des visites d'inspections pendant plusieurs années, mais beaucoup se sont découragés, au regard de l'ampleur des travaux à réaliser. Puis est arrivé L7H,,

(...), tout à fait conscient des contraintes sociales techniques qu'il doit respecter pour exploiter de manière durable sa production », a expliqué Félix Onkeya.

EXPLOITATION* L'entreprise L7H, nouveau propriétaire du ranch, est déjà présent à Ntoun où il exerce dans le domaine avicole, avec l'élevage de poulets, et à Nkok avec une société commerciale. Voulant une intégration à la fois verticale et horizontale, il étend ses activités dans les vastes plaines luxuriantes du département de la Dola, mais aussi de celui de la Doutsila dans la Nyanga (environ 600 km de Libreville). L'espace arable permettra à l'investisseur de développer des plantations de maïs et de soja.

Dans les mêmes vastes étendues de plaines et savanes de la Dola et de la Doutsila, L7H va se consacrer également à la culture de banane, pour réduire les importations massives de

la banane au Gabon.

« On pourra même envisager l'exportation de certains de nos produits. Notre région, (...) de savane humide, se prête idéalement au développement d'une agriculture et d'un élevage industriel que nous souhaitons peu polluant, de manière à respecter notre environnement et préserver nos écosystèmes. Le choix du lancement de ces activités sur un ancien site, qui a fait ses preuves, est judicieux et ne peut qu'enthousiasmer les populations, qui ont encore le souvenir comme moi des revenus et des emplois générés par la Sogadel, du temps où le ranch était en pleine activité et son impact positif sur le développement des villages environnants. Nous avons cet espoir et nous nous réjouissons de la signature d'une convention entre le Gabon, le ministre et la société L7H », a souligné, pour sa part, la mairesse de Ndendé, Maïté Mapangu.

Fonds d'insertion et de réinsertion professionnelle

L'Oprag adhère au contrat d'apprentissage jeunesse

F.A.
Libreville/Gabon

DANS le cadre de l'insertion des jeunes, la ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Carmen Ndaot, a présidé, le 23 octobre dernier, à Libreville, la cérémonie de signature du Contrat cadre de partenariat "Apprentissage jeunesse" entre l'Office des ports et rades du Gabon (Oprag) et le Fond d'aide à

l'insertion et à la réinsertion professionnelles (Fir). En présence du directeur général de l'Office national de l'emploi (One), Hans Landry Ivala.

L'objectif visé par le gouvernement est de juguler la sempiternelle préoccupation de l'inadéquation formation-emploi, en inversant significativement et qualitativement les statistiques relatives au chômage du pays. « Nous savons tous que l'expérience professionnelle ne se crée pas, mais s'acquiert.



Photo : F.A.

C'est avec plaisir que je peux dire que 15 jeunes par an auront la possibilité de bâtir une expérience professionnelle au sein de l'Oprag », a indiqué Hans Landry Ivala.

Échange de documents après la signature du Contrat entre l'Oprag et le Fir en présence du ministre Carmen Ndaot.

L'instauration du contrat d'apprentissage jeunesse est une des décisions issues des premières assises sociales tenues en 2014.

« L'Oprag est créée depuis 1974. Aucune insertion des jeunes n'a été signée. Nous devons rentrer dans les cordes de la loi. Selon les effectifs de notre société, nous avons l'obligation de signer pour un certain nombre de jeunes ce contrat d'apprentissage », a justifié Saïd Abeloko, le directeur général de l'Oprag.

Cémac/Libre circulation des personnes

Le Congo supprime à son tour les visas

W.N.
Libreville/Gabon

APRÈS le Tchad, la RCA et le Gabon, le tour revient au Congo Brazzaville de supprimer les visas pour les ressortissants de la Communauté économique et moné-

taire d'Afrique centrale (Cémac). En application des dispositions de l'Acte additionnel n° 01/13-Cémac-070-U-CCE-SE du 25 juin 2013 portant suppression des visas pour les ressortissants de la Cémac circulant dans l'espace communautaire.

Dans une circulaire datée



Photo : D.R

Le Congo vient de supprimer les visas pour les ressortissants de la Cémac. Ici la frontière Gabon-Congo.

du 23 octobre, avec effet immédiat, le ministère congolais de l'Intérieur et de la Décentralisation annonce que tous les ressortissants de la Cémac (Cameroun, Gabon, Centrafrique, Congo, Guinée-Équatoriale et Tchad) désireux de se rendre au Congo, sont désormais dispensés de visa pour

tout voyage n'excédant pas 90 jours. Et le ministère de préciser que les ressortissants de la sous-région doivent être détenteurs d'un passeport biométrique ordinaire, d'un passeport biométrique de service ou d'un passeport diplomatique en cours de validité.

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 27/10/2017				VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS		
DEV	FIXING			DEV	CFA	en date du		
	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA					
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957	CAC 40	27/10/2017	5 431,14
USD	1,1753	1USD =	558,119	1 USD	577,653	DOW JONES	27/10/2017	23 432,37
CAD	1,5041	1CAD =	436,113	1 CAD	459,496			
JPY	133,7500	1JPY =	4,904	100 JPY	509,993			
GBP	0,8901	1GBP =	736,948	1 GBP	769,356			
CHF	1,1678	1CHF =	561,703	100 CHF	58 885,43			
ZAR	16,7390	1ZAR =	39,187	100 ZAR	4 075,01			
MAD	11,1207	1MAD =	58,985	1 MAD	61,34			
CNY	7,8003	1CNY =	84,094	1CNY	86,62			
KES	121,5700	1KES =	5,396	1KES	5,56			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
27 Octobre 2017: 58,13

CHANGEMENTS

Union Gabonaise de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>